



Le Bureau communautaire de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz :

-déplorant le fait que la ligne de SMUR, dépendant du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille à Quimper, affectée au Centre Hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez, ait été ramenée au CHIC en période nocturne et en fin de semaine ou en jour férié,

-regrettant que les communes concernées par cette mesure n'en aient pas été au préalable informées,

-ne pouvant accepter que cette mesure présentée comme transitoire pour la période allant de la fin du mois de mai à la fin du mois d'août, soit toujours en vigueur, contrairement aux engagements exprimés,

-craignant que cette mesure temporaire ne devienne durable, sinon définitive,

-inquiet devant les risques graves créés par cette mesure pour une partie au moins, sinon pour la totalité, des habitants du bassin de population desservi par le CH Michel Mazéas, en les plaçant, en cas d'urgence vitale, en zone blanche, au-delà d'un temps de transport en ambulance et considérant que l'intervention éventuelle de l'hélicoptère médicalisé du SAMU n'est pas pleinement satisfaisante pour pallier la création de telles zones blanches,

-inquiet devant le manque de médecins urgentistes au niveau national comme au niveau local dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du Sud-Finistère,

-inquiet des effets de la politique de santé, récemment définie par le gouvernement, qui risque d'accroître les difficultés d'accès aux soins, en vidant les structures hospitalières de proximité de leur substance et notamment de leur service d'urgence,

-demande le rétablissement immédiat au CH Michel Mazéas de la ligne de SMUR qui lui était précédemment affectée 24 h sur 24,

-demande à l'ARS de Bretagne de lui faire savoir à quelle date cette ligne sera effectivement rétablie,

-demande que le Centre Hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez, comme les autres hôpitaux de proximité, soit doté de tous les moyens (humains et matériels) et services nécessaires, dont une ligne de SMUR à demeure, pour répondre aux besoins de la population,

-se déclare en état de vigilance quant au maintien des moyens et services existant actuellement au Centre Hospitalier Michel Mazéas de Douarnenez, dont le service des urgences 24 h sur 24.

A Audierne le 25 octobre 2018

Rue Renoir  
BP 50  
29770 Audierne  
www.cap-sizun.fr  
Tél. 02 98 70 16 00  
Fax 02 98 70 01 21

E-mail : contactcc@cap-sizun.fr



